

REGLEMENT DE LA COURSE COLOR RUN

1. « La Color Run de Saint Benoît » est organisée par le Comité des Fêtes de Saint Benoit Sur Loire. Aucun classement ne sera établi. Le participant certifie pratiquer régulièrement une activité sportive et être totalement apte médicalement à participer à cette course et en assumer pleinement les contraintes et les risques. Il engage sa seule responsabilité dans le cas contraire.
2. Le port des lunettes est obligatoire, tout participant sans lunettes sera exclu sans pouvoir prétendre au remboursement de son droit d'inscription.
3. Les enfants mineurs doivent être accompagnés obligatoirement par un adulte majeur responsable, également inscrit à la course. Le nom de l'accompagnateur sera porté sur le bulletin d'inscription avec la signature du représentant légal valant autorisation de participer et acceptation de l'accompagnateur désigné. L'accompagnateur accepte cette responsabilité.
4. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Chaque participant devra être couvert par son assurance personnelle.
5. Le participant devra emprunter les itinéraires balisés sous son entière responsabilité.
6. Les heures de fermeture des parcours seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.
7. Le participant s'engage à respecter le code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
8. Le participant s'engage à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisation.
9. Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'il devra alors signaler aux organisateurs en appelant le n° de téléphone de secours de la randonnée : 07 65 26 81 87.
10. Le participant qui quitte le parcours, le fait sous son entière responsabilité, sans recours possible ultérieur contre les organisateurs.
11. Toute personne est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité de l'organisateur ne pourra pas être engagée.
12. Le participant s'engage à respecter l'environnement tout au long de la course en ne jetant aucun déchet sur le parcours.
13. En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.
14. L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires en cas de mauvais temps, d'évènement majeur ou de contraintes d'organisation.
15. Le poste de secours de la course peut être contacté à chaque instant au n° 07 65 26 81 87.
16. Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la manifestation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Color Run de Saint Benoit Sur Loire, sans que cela lui confère un droit, un avantage à quelque titre que ce soit. Conformément au règlement général sur la protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.